

Bulletin

N° 23 | MAI 2011

LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE EN HORTICULTURE ORNEMENTALE J'EMBELLIS MON ENVIRONNEMENT! :

Déjà plus de
500 exemplaires distribués!



La trousse pédagogique en horticulture ornementale, développée par HortiCompétences en collaboration avec Septembre éditeur, est destinée aux enseignants et aux élèves du 1^{er} cycle du secondaire. Disponible depuis janvier, elle permet l'atteinte d'objectifs en science et technologie et en mathématique tout en permettant aux élèves de réaliser un projet d'embellissement de leur cour d'école et d'en apprendre davantage sur l'horticulture ornementale et ses métiers. La trousse connaît un succès retentissant : plus de 500 exemplaires ont déjà été distribués auprès d'enseignants, de conseillers d'orientation, de directions d'école, etc. Un projet qui aura certes des retombées positives autant pour les élèves, les écoles, les communautés que l'industrie de l'horticulture ornementale!



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

SOMMAIRE

La trousse pédagogique en horticulture ornementale J'embellis mon environnement! : Déjà plus de 500 exemplaires distribués!	p.1
Assemblée générale annuelle d'HortiCompétences : 15 juin 2011	p.2
Projet d'intégration en jardinerie : 12 nouveaux conseillers-vendeurs!	p.2
Programme d'apprentissage en milieu de travail : un groupe de 12 compagnons formés!	p.2
Projet de coaching des compagnons : 12 nouvelles places disponibles!	p.2
Avis d'HortiCompétences pour le concours Chapeau, les filles!	p.2
Colloque de la CNT : le 1 ^{er} novembre 2011 à noter à votre agenda	p.3
Nouveaux services aux entreprises pour l'intégration des personnes immigrantes	p.3
Déclaration obligatoire de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) : maintenant en vigueur	p.4
Vidéo Travailleurs agricoles étrangers Bienvenue au Québec!	p.4
Promotion de l'horticulture	p.4
Service d'évaluation et de reconnaissance des compétences (SERCMO) pour l'ouvrier ou l'ouvrière en aménagement paysager : 3 candidats évalués cette année	p.5
Les Journées sur le vieillissement actif et les Prix Innova	p.5
Escouade jeunesse de la CSST	p.5

CONSULTEZ NOTRE
SITE INTERNET AU
WWW.HORTICOMPETENCES.CA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'HORTICOMPÉTENCES : 15 JUIN 2011

HortiCompétences, conjointement avec la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale (FIHOQ), tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 15 juin prochain à l'Hostellerie Rive Gauche à Beloeil. Les divers projets réalisés durant la dernière année seront présentés ainsi que le plan d'action pour l'année à venir. Pour inscription, veuillez communiquer avec Mme Carole Bhérier, par téléphone, au **450 774-3456**, ou par courriel, à info@horticompetences.ca. **N'oubliez pas de noter le 15 juin 2011 à votre agenda!**

PROJET D'INTÉGRATION EN JARDINERIE : 12 NOUVEAUX CONSEILLERS-VENDEURS!

La 7^e édition du projet **Vivre de sa passion pour l'horticulture!**, en collaboration avec l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) et la Commission des



partenaires du marché du travail (CPMT), aura permis la formation de 12 nouveaux conseillers-vendeurs les 6, 7 et 8 avril derniers. Dispensée par l'IQDHO, cette formation portait essentiellement sur l'horticulture et la vente en jardinerie. Ce sont donc 12 nouveaux conseillers-vendeurs de 50 ans et plus qui se retrouvent actuellement dans différentes jardinerie de la province pour transmettre leur passion et bien conseiller la clientèle.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL : UN GROUPE DE 12 COMPAGNONS FORMÉS!

Les 23 et 24 mars derniers, à l'Hôtel & Suites Le Dauphin à Drummondville, a eu lieu la formation des compagnons dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier en aménagement paysager. Cette formation, d'une durée de deux jours, a permis à 12 personnes, qui agiront à titre de compagnon dans leur entreprise, de développer leurs compétences pour bien accomplir leur rôle auprès des apprentis qu'ils superviseront en plus de se familiariser avec la norme professionnelle et ses outils. De cette façon, ils contribueront à la professionnalisation du métier d'ouvrier en aménagement paysager et du secteur.

PROJET DE COACHING DES COMPAGNONS : 12 NOUVELLES PLACES DISPONIBLES!

Les compagnons en aménagement paysager, qui souhaitent se faire reconnaître leurs compétences à encadrer un apprenti dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), peuvent maintenant le faire grâce au projet de coaching des compagnons. Pour ce faire, un coach expert de métier les accompagne afin qu'ils puissent maîtriser les 6 compétences de la norme compagnon, à savoir :

- 1- Être capable de déterminer les compétences maîtrisées et les besoins d'apprentissage;
- 2- Être capable de planifier et d'organiser la mise en œuvre d'un plan d'apprentissage;
- 3- Être capable de transmettre ses compétences;
- 4- Être capable de soutenir l'apprenti dans sa pratique et de suivre sa progression;
- 5- Être capable d'évaluer les compétences;
- 6- Être capable d'interagir en milieu de travail.

À la fin de la démarche, les compagnons qui maîtriseront l'ensemble de ces compétences recevront un certificat de compétence de la norme compagnon. Pour plus d'information ou pour inscription, veuillez communiquer avec Mme Catherine Lamothe, par téléphone, au **450 774-3456**, par courriel, à catherine.lamothe@horticompetences.ca ou consultez le site Internet d'HortiCompétences au www.horticompetences.ca à la section « Projets & activités ».

AVIS D'HORTICOMPÉTENCES POUR LE CONCOURS CHAPEAU, LES FILLES!

Le concours **Chapeau, les filles!** vise à récompenser les étudiantes inscrites à un programme de formation professionnelle et technique qui mène à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin. Or, le programme Arboriculture-élagage DEP 5079 n'est actuellement pas admissible au concours. Dans les faits, pourtant, rares sont les femmes qui pratiquent la profession. C'est pourquoi HortiCompétences a récemment déposé une demande auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ayant pour objectif de rendre le programme d'études à nouveau admissible au concours. Nous espérons que les arguments présentés sauront convaincre de l'évidence même du faible taux de féminité des travailleurs de ce sous-secteur. Entretemps, chapeau à toutes celles qui ont choisi de suivre leur passion... parfois hors des sentiers battus!



COLLOQUE
NORMES DU TRAVAIL
ENJEUX ET PISTES DE SOLUTION

Le 1^{er} novembre 2011
à noter à votre agenda

C'est sous le thème **Les nouvelles réalités du travail et la Loi sur les normes du travail : enjeux et pistes de solution** que la Commission des normes du travail (CNT) tiendra son premier colloque, le 1^{er} novembre prochain, au Centre Mont-Royal de Montréal. Les différents sujets abordés lors de ce colloque seront :

- 1- Les conditions de travail des salariés non syndiqués au Québec;
- 2- La flexibilité du travail et la rémunération adéquate des salariés;
- 3- Les travailleurs étrangers temporaires : état des lieux et perspectives d'avenir;
- 4- La prévention du harcèlement psychologique au travail : aspects humains;
- 5- Les nouveaux modèles d'organisation des entreprises et leurs impacts.

La présentation de chaque sujet sera suivie d'une séance plénière où les participants pourront exprimer leur point de vue. La présentation de chaque sujet sera suivie d'une séance plénière où les participants pourront exprimer leur point de vue. Par ailleurs, le deuxième thème portera sur la flexibilité quant à la durée du travail. On se demandera en outre si des changements législatifs ou réglementaires pourraient être envisagés.

Ce colloque représente une opportunité sans précédent pour les employeurs et les travailleurs de faire connaître leur vision et les solutions qu'ils préconisent. Pour consulter le programme de la journée ou vous inscrire, rendez-vous au www.cnt.gouv.qc.ca/colloque2011. N'oubliez pas de **noter le 1^{er} novembre 2011 à votre agenda!**



Commission
des normes
du travail

Québec 

NOUVEAUX SERVICES AUX ENTREPRISES POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Les entreprises qui embauchent ou qui souhaitent embaucher des personnes immigrantes peuvent maintenant recourir à de nouveaux services offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), soit :

- 1- **Passerelle pour l'emploi en région** : Grâce à ce service, les employeurs qui ne réussissent pas à trouver du personnel qualifié dans leur région peuvent diffuser leurs offres d'emploi aux personnes immigrantes de la région de Montréal.
- 2- **Placement en ligne – Volet international** : Les employeurs qui ne réussissent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre au Québec peuvent recourir à ce service et ainsi accéder à un bassin de candidats à l'immigration déjà sélectionnés par la province.
- 3- **Guide pratique du recrutement international** : Ce guide s'adresse aux entreprises qui souhaitent effectuer elles-mêmes leur recrutement à l'étranger.
- 4- **Diversité +** : Conçue par le MICC et le MESS en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), **Diversité +** est un outil permettant de faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes. Cette trousse contient de nombreux conseils, renseignements ainsi que des ressources pour la gestion de la diversité.

Pour plus d'information sur ces services, veuillez consulter le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) au www.micc.gouv.qc.ca ou celui d'Emploi-Québec au www.emploiquebec.net.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE (DEMES) : MAINTENANT EN VIGUEUR

Depuis le 1^{er} mars dernier, tous les employeurs ayant 6 salariés et plus doivent maintenant remplir la **Déclaration obligatoire de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES)**, et ce, malgré les commentaires qui avaient été formulés par la FIOHQ à l'égard de ce règlement. Cette déclaration vise à identifier les entreprises assujetties à la Loi sur l'équité salariale et à vérifier si elles ont effectué leur exercice d'équité salariale ou de maintien. Les informations demandées concernent notamment :

- Le numéro d'entreprise du Québec;
- Le nombre de salariés;
- La date de début des activités de l'entreprise;
- Le secteur d'activité;
- La date d'affichage des résultats de l'exercice d'équité salariale, s'il y a lieu;
- La date d'affichage des résultats de l'exercice de maintien de l'équité salariale, s'il y a lieu.

Cette déclaration doit être produite dans les mêmes délais impartis pour la mise à jour annuelle des données au Registraire des entreprises. Les entreprises saisonnières doivent noter que le calcul du nombre de salariés pour l'assujettissement à la Loi sur l'équité salariale diffère du calcul du nombre de salariés pour le Registraire des entreprises. En effet, pour les entreprises saisonnières, le nombre de salariés doit être calculé sur la base de 12 mois de la période de référence (même si l'entreprise n'est pas en activité durant

VIDÉO TRAVAILLEURS AGRICOLES ÉTRANGERS BIENVENUE AU QUÉBEC!

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et la Commission des normes du travail (CNT) ont produit une vidéo à l'intention des travailleurs agricoles étrangers. D'une durée d'environ 15 minutes, cette vidéo présente les droits et responsabilités de ces travailleurs à l'égard de la santé et sécurité au travail, des conditions de travail et de la Charte des droits et libertés de la personne. Les entreprises qui embauchent ce type de travailleurs recevront la vidéo de la Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'œuvre agricole Étrangère (F.E.R.M.E.).

l'hiver). Pour ce faire, il s'agit de compiler toutes les périodes de paie où il y aurait pu y avoir une paie dans l'année de référence, et ce, même si l'entreprise n'était pas en activité ou qu'il n'y avait aucun salarié inscrit au re-

« ...tous les employeurs ayant 6 salariés et plus doivent maintenant remplir la Déclaration obligatoire de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES), ... »

gistre de l'employeur pour certaines périodes de paie. Par ailleurs, quelques personnes sont exclues du calcul, entre autres, les cadres supérieurs, les stagiaires en formation professionnelle et les participants à un programme d'aide à l'emploi. Pour en savoir davantage sur les modalités de calcul pour les entreprises saisonnières, veuillez vous référer au **Guide détaillé pour réaliser l'équité salariale et en évaluer le maintien** sur le site de la Commission de l'équité salariale au www.ces.gouv.qc.ca.

Rappelons que toute entreprise embauchant en moyenne 10 salariés et plus et ayant au moins une catégorie d'emploi à prédominance féminine est assujettie à la Loi sur l'équité salariale.

PROMOTION DE L'HORTICULTURE

HortiCompétences était présent :

- **Portes ouvertes COFFRE**
13 avril 2011, COFFRE, St-Jean-sur-Richelieu
- **Salon des métiers et carrières**
18 avril 2011, École secondaire Pierre-de-Lestage, Berthierville
- **Portes ouvertes CFAM**
28 avril 2011, Centre de formation agricole de Mirabel, Mirabel
- **Salon Carrières**
4 mai 2011, École Dr-Alexis-Bouthillier, St-Jean-sur-Richelieu

HortiCompétences sera présent :

- **Rendez-vous horticole 2011**
27 au 29 mai 2011, Jardin botanique de Montréal, Montréal, kiosque # 403

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES (SERCMO) POUR L'OUVRIER OU L'OUVRIÈRE EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER :

3 candidats évalués cette année

Le Service d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (SERCMO) pour l'ouvrier ou l'ouvrière en aménagement paysager s'adresse aux travailleurs expérimentés qui souhaitent se faire reconnaître leur maîtrise du métier. Grâce à une évaluation théorique (entrevue) et une évaluation pratique (mises en situation réelles de travail), un expert-évaluateur vérifie la maîtrise des cinq compétences de la norme professionnelle pour l'ouvrier ou l'ouvrière en aménagement paysager. Lorsqu'un travailleur maîtrise l'ensemble de ces compétences, il reçoit alors un certificat de qualification professionnelle remis par Emploi-Québec. L'évaluation théorique est disponible presque toute l'année alors que l'évaluation pratique se fait durant les mois de décembre et janvier. En 2010-2011, trois candidats ont été évalués dans le cadre de ce service. Pour plus d'information, communiquez avec Mme Catherine Lamothe, par téléphone, au **450 774-3456**, ou par courriel, à catherine.lamothe@horticompetences.ca.



LES JOURNÉES SUR LE VIEILLISSEMENT ACTIF ET LES PRIX INNOVA

La 2^e édition des **Journées sur le vieillissement actif**, organisées par Innov-Âge et l'Association québécoise de gérontologie, se tiendra les 18 et 19 octobre prochains au Centre Sheraton de Laval. Dans le cadre de cet événement se tiendra également la 2^e remise des **Prix InnoVA**. Ces prix visent à reconnaître les solutions facilitant la vie des personnes vieillissantes et leur intégration à la société. Les entreprises intéressées à soumettre une initiative en gestion des ressources humaines qui a contribué à maintenir à l'emploi des travailleurs de 60 ans et plus ou qui les a incités à retourner sur le marché du travail peuvent s'inscrire dans la catégorie « Innovation en milieu de travail ». La date limite pour soumettre son dossier de candidature est le **3 juin 2011**. Pour plus d'information ou pour obtenir le formulaire d'inscription ou le **Guide de dépôt d'une candidature**, rendez-vous sur le site Internet d'Innov-Âge au www.innov-age.com.

ESCOUADE JEUNESSE DE LA CSST

Encore cette année, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) offre aux employeurs les services de son **Escouade jeunesse**. Cette escouade, formée de jeunes, vise à sensibiliser les travailleurs de 24 ans et moins aux risques liés au travail, aux mesures de prévention de même qu'au rôle qu'ils ont à jouer dans la prévention des accidents. L'activité de sensibilisation, d'une durée de 30 minutes, est offerte du 12 mai au 5 août 2011, et ce, gratuitement. Pour vous prévaloir des services de l'**Escouade jeunesse**, communiquez avec le bureau de la CSST de votre région ou écrivez-leur un courriel à escouade.jeunesse@csst.qc.ca. Pour plus d'information à ce sujet, consultez les documents **DC 100-1629** et **Coffre à outils Escouade jeunesse 2011** ou visitez le site Internet de la CSST au www.csst.qc.ca/jeunes/escouade_jeunesse.htm.

Ce bulletin a été réalisé
grâce à une aide financière
de la Commission des partenaires
du marché du travail.

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec